

14 DEC. 2021

BUREAU DU COURRIER

Délibération 18/2021
Comité Syndical Lozère Numérique

Le 15/11/2021 à 16 h 00 s'est tenue, à Mende, la réunion du Comité Syndical Lozère Numérique, régulièrement convoqué par lettre du 10/11/2021.

Membres en exercice : 152

Participant(e)s à la réunion : 30

Absent(e)s : 122

Pouvoirs : 5

Etaient présents :

1. Monsieur Christophe RANC représentant suppléant de la commune d'Allenc,
2. Monsieur Gérard COGNET représentant suppléant de la commune d'Altier,
3. Monsieur Philippe MARTIN représentant titulaire de la commune de Balsièges,
4. Monsieur Jérôme GALTIER représentant suppléant de la commune de Bassurels,
5. Monsieur Gérald MENRAS représentant titulaire de la commune de Bourg sur Colagne,
6. Monsieur Lucien ALIBERT représentant suppléant de la commune du Chastel-Nouvel,
7. Monsieur Clément COURTOIS représentant titulaire de la commune du Chaudeyrac,
8. Monsieur Jean-Luc MICHEL représentant titulaire de la commune de Gorges du Tarn Causses,
9. Monsieur Pierre Émile SYLVAIN représentant titulaire de la commune de Grandrieu,
10. Monsieur Alain RAYNALDY représentant titulaire de la commune de Lachamp-Ribennes,
11. Madame Évelyne MATHIEU représentante suppléante de la commune de Lajo,
12. Monsieur Rémy PRANLONG représentant titulaire de la commune de Laval du Tarn,
13. Monsieur Thierry BOUDON représentant titulaire de la commune des Bessons,
14. Monsieur Michel DUPUY représentant titulaire de la commune des Salelles,
15. Monsieur Gilbert GIRMA représentant titulaire de la commune de Marvejols,
16. Madame Laura DIET représentante titulaire de la commune de Mont Lozère et Goulet,
17. Madame Jacqueline BAGOUET représentante titulaire de la commune de Peyre en Aubrac,
18. Madame Fabienne BOBONE représentante suppléante de la commune de Prévencières,
19. Monsieur Jonathan FLOURET représentant titulaire de la commune de Rocles,
20. Monsieur Désiré ROPPERS représentant titulaire de la commune de Saint Bazile,
21. Monsieur André FERRIER représentant titulaire de la commune de Saint Étienne du Valdonnez,
22. Monsieur Ludovic JAFFUEL représentant titulaire de la commune de Saint Léger du Malzieu,
23. Monsieur Jean-Michel VISSAC représentant titulaire de la commune de Saint Privat du Fau,
24. Monsieur Claude MEJEAN représentant titulaire de la commune de Sainte Hélène,
25. Monsieur Paul CHARLEMAGNE représentant titulaire de la commune de Termes,
26. Monsieur Michel REYDON représentant titulaire de la commune de Vialas,
27. Madame Dominique DELMAS représentante suppléante du Département de la Lozère,
28. Monsieur Rémy ANDRE représentant titulaire du Département de la Lozère,
29. Monsieur Denis BERTRAND représentant titulaire du Département de la Lozère,
30. Monsieur Robert AIGOIN représentant titulaire du Département de la Lozère,

Pouvoirs :

1. Madame Véronique BOYER représentante titulaire de la commune de Cassagnas ayant donné pouvoir à Monsieur Robert AIGOIN, Président du Syndicat Mixte Lozère Numérique,
2. Monsieur Jean-François COLLANGE représentant titulaire de la commune de Langogne ayant donné pouvoir à Monsieur Désiré ROPPERS représentant titulaire de la commune de Saint Bazile,
3. Madame Roselyne PRADEILLES représentante suppléante de la commune de Bédoués-



Cocurés ayant donné pouvoir à Monsieur Robert AIGOIN, Président du Syndicat Mixte Lozère Numérique,

4. Monsieur René CONFORT représentant titulaire de la commune de Saint Saturnin ayant donné pouvoir à Monsieur Robert AIGOIN, Président du Syndicat Mixte Lozère Numérique,
5. Monsieur Stefan MAURIN représentant titulaire de la commune de Pont de Mont Vert Sud Mont Lozère ayant donné pouvoir à Monsieur Michel REYDON représentant titulaire de la commune de Vialas,

Objet : Constitution de la commission de délégation de service public

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte Lozère Numérique;

Vu la délibération n°16/2021 du 5 octobre 2021 fixant les modalités d'élection de commission de délégation de service public ;

Vu le dépôt d'une liste de candidat en date du 19/10/2021 ;

Après en avoir délibéré, Monsieur Robert AIGOIN, Président du syndicat mixte étant rapporteur, le Comité syndical,

- 1) Prend acte de la constitution, conformément au code des marchés publics, d'une liste de candidats pour la commission de délégation de service public sachant que le Président du comité syndical est membre de droit et Président de cette commission.
- 2) l'assemblée délibérante ayant décidé à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret à l'élection des membres de la commission de délégation de service public
- 3) Élit à l'unanimité, en conséquence et comme suit, la commission de délégation de service public :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Philippe MARTIN (Maire de Balsièges)	Monsieur Francis BERGOGNE (Maire de Barjac)
Madame Sophie PANTEL (Représentante titulaire du Département)	Monsieur Denis BERTRAND (Conseiller Départemental)
Monsieur Gilbert FONTUGNE (Maire d'Antrenas)	Monsieur Ludovic MOULIN (Représentante de la commune de Montrodât)
Monsieur Michel DUPUY (Représentant de la commune des Salelles)	Monsieur Alain RAYNALDY (Représentante de la commune de Lachamp Ribennes)
Monsieur Michel REYDON (Maire de Vialas)	Monsieur Clément COURTOIS (Représentant de Chaudeyrac)

REÇU A LA PRÉFECTURE
DE LA LOZÈRE

14 DEC. 2021

BUREAU DU COURRIER

Le Président du Syndicat Mixte,
Robert AIGOIN

